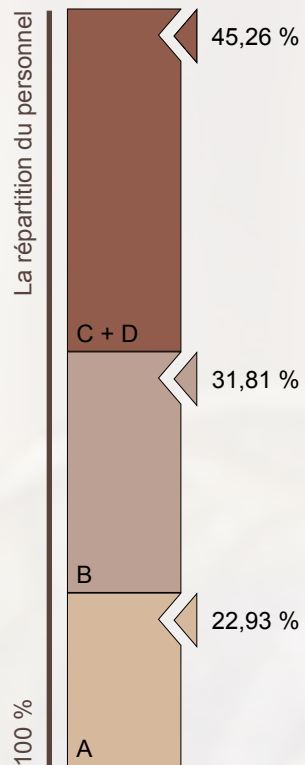


NOS COLLABORATEURS

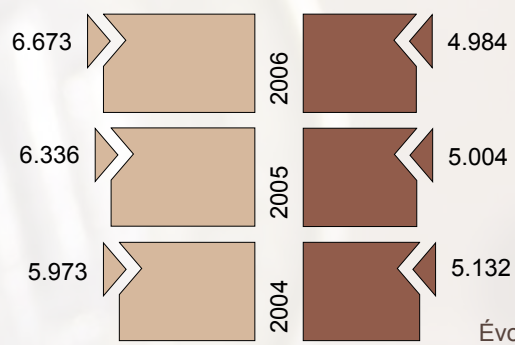
- La répartition du personnel
- L'évolution de la situation du personnel
- Les conservations des hypothèques
- Les plus de 50 ans

60



LA RÉPARTITION DU PERSONNEL

Le personnel de la Documentation patrimoniale est réparti en quatre niveaux. Les niveaux C et D sont désormais comptabilisés ensemble.



Évolution de la situation du personnel

Notariat Documentation patrimoniale

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2006, la Documentation patrimoniale occupait 4.984 agents statutaires et contractuels à durée indéterminée, ce qui représente 4.562 équivalents temps plein.

Il y a lieu d'ajouter à ce nombre 58 contractuels à durée déterminée (1 an) sous statut "Rosetta".

Le Service des créances alimentaires, SECAL, compte 96 agents dont 81 proviennent des autres administrations fiscales et non fiscales du département.

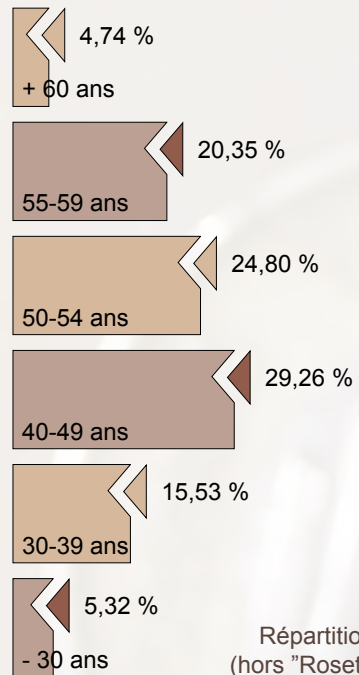
L'effectif de la Documentation patrimoniale a diminué de près de 5 % entre 2002 et 2006 alors que celui du notariat a augmenté de près de 26 % durant la même période.



LES CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES

L'effectif des conservations des hypothèques s'élève à 1.261 agents au 31 décembre 2006, soit 1.118 équivalents temps plein.

L'administration gère les dossiers des agents des hypothèques pensionnés, à savoir, pour l'année 2006, 242 dossiers "complément de pension de retraite" et 57 dossiers "complément de pension de survie".



Répartition du personnel suivant la classe d'âge (hors "Rosetta" et conservations des hypothèques)

LES PLUS DE 50 ANS

Les plus de 50 ans représentaient 49,89 % en 2006 pour 47,84 % en 2005 et 44,22 % en 2004.

RECETTES FISCALES ET IMPÔTS RÉGIONAUX

Introduction

Les impôts régionaux

Les impôts perçus

Le transfert aux Régions

La base légale

INTRODUCTION

La Documentation patrimoniale perçoit une série d'impôts dont une importante partie, les impôts régionaux, est transférée aux Régions.

Les impôts fédéraux sont, quant à eux, inscrits au Budget des Voies et Moyens sous l'Administration de la TVA, de l'enregistrement et des domaines.

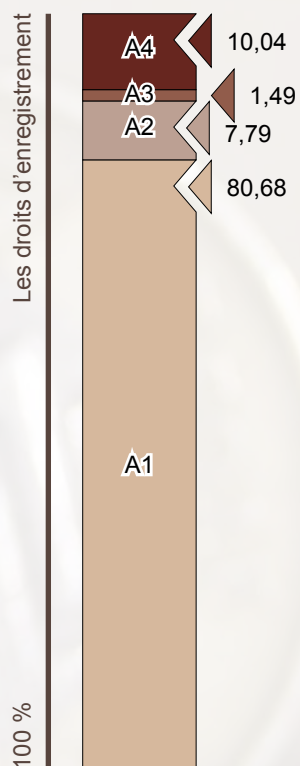


62

LES IMPÔTS RÉGIONAUX

Environ 98% des droits d'enregistrement et la totalité des droits de succession sont perçus au profit des Régions; ce sont les impôts régionaux.

Le tableau indique la nature des impôts régionaux et leur produit, à savoir: droits, intérêts et amendes y afférents (en millions d'euros).



Nature de l'impôt	Les impôts régionaux	
	2005	2006 (1)
A Droits d'enregistrement		
A1 Transmissions à titre onéreux de biens immeubles situés en Belgique ("Droits de vente")	2.412,158	2.724,623
A2 Constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique (2)	274,754	263,159
A3 Partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique	44,239	50,287
A4 Donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	264,649	339,020
Total des droits d'enregistrement	2.995,800	3.377,089
B Droits de succession et de mutation par décès	1.481,875	1.615,250
Total général	4.477,675	4.992,339

(1) montants au 17 janvier 2007 en millions d'euros
 (2) la recette de l'année 2005 était exceptionnelle eu égard au nombre élevé de refinancements des crédits hypothécaires; en 2006, ces refinancements ont diminué sous la pression de la hausse des taux d'intérêt, ce qui s'est traduit par un recul de la recette.

LES IMPÔTS PERÇUS

Le tableau indique la nature et le produit total net des principaux impôts perçus (en milliers d'euros).

Nature de l'impôt	2005	2006 (1)	Différence	
Droits d'enregistrement	3.125.810,2	3.456.709,8	+ 10,59%	(a)
Droits de succession et de mutation par décès	1.454.647,9	1.584.110,3	+ 8,90%	
Taxe annuelle sur les opérations d'assurances (taxe assimilée au timbre - recette brute)	826.118,7	997.947,0	+ 20,80%	(b)
Amendes de condamnations en matières diverses	298.798,7	311.471,8	+ 4,24%	
Taxe sur les opérations de bourse (taxe assimilée au timbre - recette brute)	140.003,5	235.615,5	+ 68,29%	(c)
Timbres fiscaux vendus par La Poste (recette brute)	63.652,8	28.855,0	- 54,67%	(d)
Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurances	188.766,4	209.103,7	+ 10,77%	
Taxe sur l'épargne à long terme (taxe assimilée au timbre - recette brute)	123.414,7	153.358,4	+ 24,26%	(e)
Amendes en matière d'impôts	76.765,6	85.952,5	+ 11,97%	
Droits d'hypothèque	80.611,3	79.689,1	- 1,14%	
Taxe sur les livraisons de titres au porteur (taxe assimilée au timbre - recette brute)	9.786,9	5.616,8	- 42,61%	(f)
Taxe sur les ASBL.	40.659,4	43.595,3	+ 7,22%	
Droits de greffe	30.589,6	31.249,1	+ 2,16%	
Vente de papiers timbrés (droit de timbre - recette brute)	27.806,2	25.891,6	- 6,89%	
Taxe annuelle sur les centres de coordination	19.747,5	12.396,6	- 37,22%	(g)
Timbres fiscaux vendus par les bureaux de recettes (recette brute)	10.564,1	9.552,7	- 9,57%	
Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires (taxe assimilée au timbre - recette brute)	8.736,1	11.254,1	+ 28,82%	(h)
Fonds spécial d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels	7.898,0	12.827,7	+ 62,42%	(i)
Taxe d'affichage (partie payée en espèces) (taxe assimilée au timbre - recette brute)	3.237,8 (2)	1.914,3	- 40,88%	(j)
Assistance judiciaire et procédure gratuite	309,7	356,9	+ 15,24%	

(1) montants au 6 février 2007

en milliers d'euros

(2) le montant de 1.815,3 figurant dans le Rapport d'activités 2005 a été revu suite à une erreur d'imputation

(a) Haute conjoncture du marché immobilier, investissements élevés dans le secteur, faible niveau des taux d'intérêt des crédits hypothécaires, fiscalité immobilière favorable, demande en forte hausse, forte hausse des prix, droits de donation en forte hausse.

(b) Les opérations d'assurances sur la vie ("assurances placement" des branches 21 et 23) sont soumises au taux de 1,10% depuis le 1^{er} janvier 2006.

(c) Excellent climat boursier général. Le taux de 0,50 % frappant le rachat de ses actions par une société d'investissement, lorsque l'opération porte sur des actions de capitalisation, est remplacé par un taux de 1,10 % depuis le 1^{er} janvier 2006.

(d) La taxe à l'immatriculation de 31 € a été abrogée au 1^{er} janvier 2006.

(e) Poursuite de la substitution entre les versements taxés à 16,50 % et à 10 %. Les recettes de la taxe à 16,50 % sont en hausse de 17,1 % tandis que celles de la taxe à 10 % sont en hausse de 30,9 %.

(f) Suite à l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 15 juillet 2004, les souscripteurs ne doivent plus payer la taxe sur les opérations de bourse, ni la taxe sur les livraisons de titres au porteur sur l'émission de titres nouveaux depuis le 15 juillet 2004.

(g) Conséquence de la disparition à terme des centres de coordination, sous la pression des instances européennes.

(h) Redressement des produits liés aux participations bénéficiaires, redressement de la taxe perçue au niveau des perceptions réalisées en 2001 et 2002.

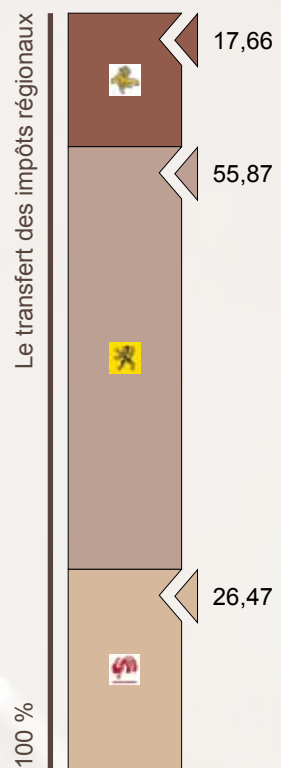
(i) Le montant de la contribution à charge de toute personne condamnée est passé de 10,00 € à 25,00 € depuis le 17 décembre 2005.

(j) Diminution générale des recettes. Taxes de redevables importants non acquittées notamment suite à une faillite.

RECETTES FISCALES ET IMPÔTS RÉGIONAUX (suite)



64



LE TRANSFERT AUX RÉGIONS

Les impôts régionaux sont transférés à l'autorité compétente de la Région à la fin du mois qui suit celui de leur perception.

Le tableau indique la ventilation des impôts régionaux par Région (en millions d'euros).

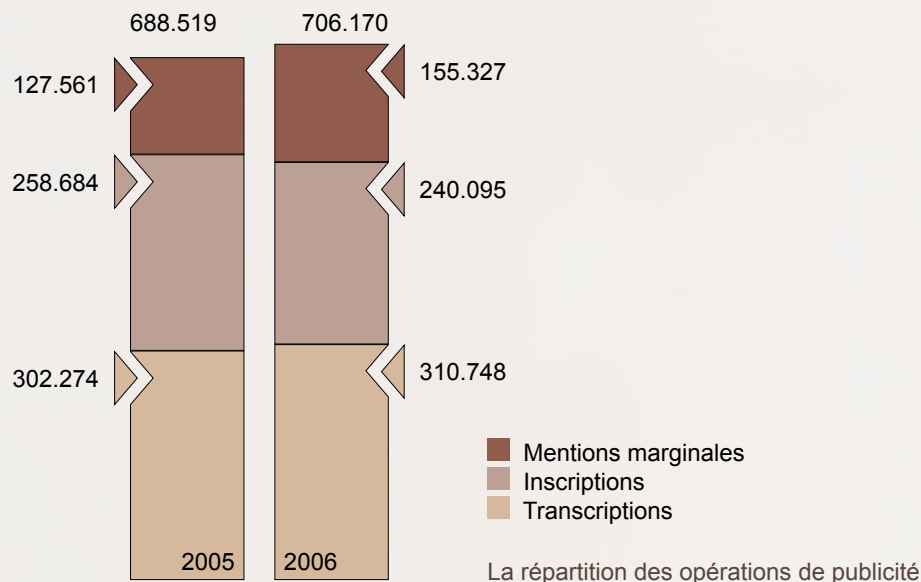
Le transfert aux Régions		
Région	2005	2006 (1)
Bruxelles-Capitale	796,398	881,781
Flamande	2.536,880	2.789,335
Wallonne	1.144,397	1.321,223
TOTAL	4.477,675	4.992,339
(1) montants au 17 janvier 2007		en millions d'euros

LA BASE LÉGALE

Les impôts régionaux sont répartis entre les trois Régions conformément aux critères de localisation prévus dans la Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions.

LES HYPOTHÈQUES

Le volume de travail Les hypothèques maritimes et fluviales



La répartition des opérations de publicité

Activités concernant le traitement des formalités

Région	Documents scannés	Pages scannées	Transactions créées (*)
Wallonie	242.987	1.340.925	281.876
Bruxelles	63.775	455.889	69.570
Flandre	411.331	2.964.134	489.984
TOTAL	718.093	4.760.948	841.430

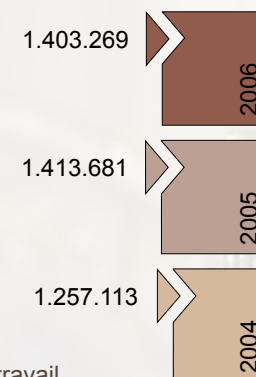
(*) mutation immobilière, inscription, mainlevée, etc.

Nouveaux articles créés dans le signalétique

Pour	2004	2005	2006
Personnes physiques	262.855	299.596	285.208
Personnes morales	21.843	23.042	24.354
Associations de copropriété	3.207	3.481	3.961
TOTAL	287.905	326.119	313.523

LE VOLUME DE TRAVAIL

En 2006, 1.403.269 pièces "entrantes" ont été déposées dans les conservations des hypothèques. 706.170 desdites pièces concernaient des opérations de publicité hypothécaire (formalités) et 697.099 des demandes de renseignements (demandes de certificats, copies d'actes).



Évolution du volume de travail

(Formalités + demandes de renseignements)

LES HYPOTHÈQUES MARITIMES ET FLUVIALES

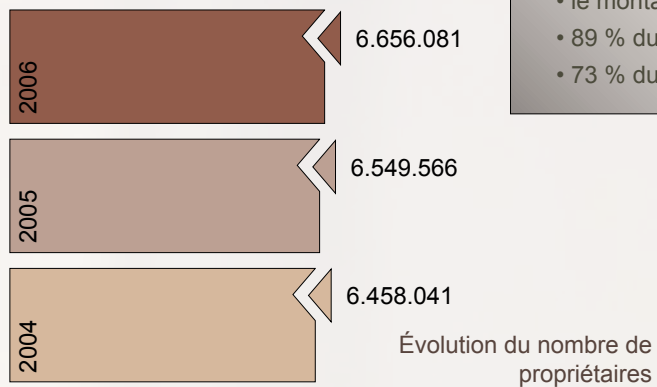
En 2006, 25 navires de mer ont été enregistrés et 80 bateaux de navigation intérieure ont été immatriculés.

LES ÉVALUATIONS CADASTRALES

Propriétaires et revenu cadastral

Les réclamations

Modification de totaux



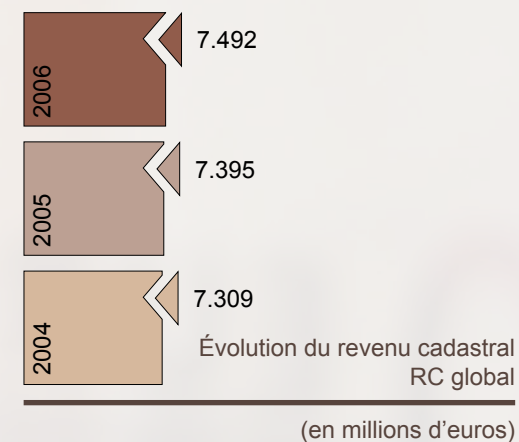
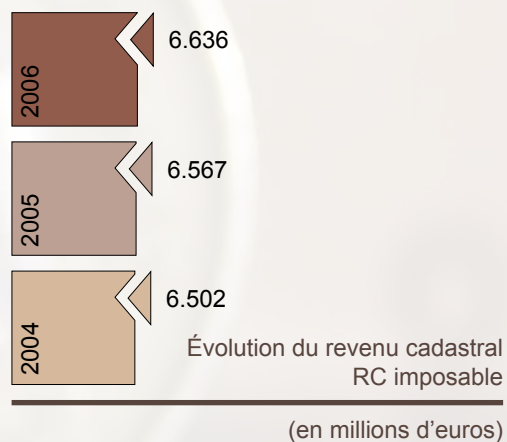
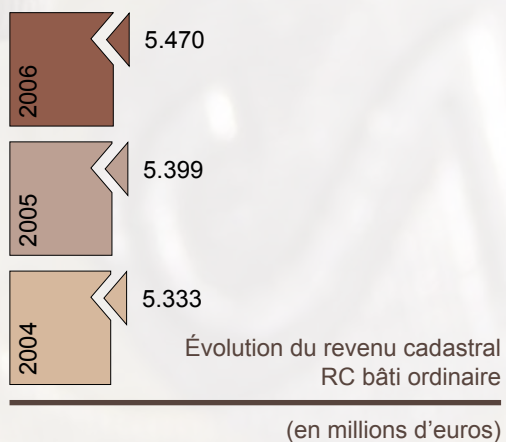
PROPRIÉTAIRES ET REVENU CADASTRAL

Les chiffres de l'année 2006 indiquent que:

- le nombre de propriétaires, copropriétaires, indivisaires, etc. continue à augmenter (+ 1,6 %);
- le nombre de revenus cadastraux pour des parcelles bâties augmente;
- le nombre de revenus cadastraux pour des parcelles non bâties a légèrement diminué;
- le montant du revenu cadastral global pour le Royaume augmente (+ 1,3 %);
- 89 % du revenu global sont réellement imposables;
- 73 % du revenu global concernent des biens bâtis ordinaires.

Type de revenu cadastral	2004	2005	2006
Bâti ordinaire	4.821.750	4.867.074	4.929.812
Bâti industriel	139.869	140.120	140.060
Bâti matériel et outillage	60.645	60.440	59.863
Non bâti ordinaire	4.435.640	4.423.841	4.408.755
Non bâti industriel	18.561	18.552	18.554
Non bâti matériel et outillage	256	263	256

66



LES RÉCLAMATIONS

Pour 177.940 revenus cadastraux notifiés aux contribuables en 2006, 3.554 réclamations ont été valablement introduites.

Outre le traitement de ces réclamations, les services locaux de la Documentation patrimoniale ont rendu 22.625 avis en matière de réclamations contre le précompte immobilier introduites auprès des services de l'impôt.

Matières	Les réclamations		
	2004	2005	2006
Réclamations en matière de revenu cadastral			
Revenus cadastraux notifiés	156.806	148.465	177.940
Réclamations introduites contre le montant du revenu cadastral	3.386	3.313	3.554
Réclamations traitées	2.036	3.087	2.906
Arbitrages	61	36	21
Interventions en matière de réclamation contre le précompte immobilier			
Réclamations en suspens au 1 ^{er} janvier	12.257	16.881	18.585
Nouvelles réclamations	+ 28.837	+ 22.624	+ 23.561
Avis rendus	- 24.213	- 20.920	- 22.625
Réclamations en suspens au 31 décembre	= 16.881	= 18.585	= 19.521
Autres réclamations			
En suspens au 1 ^{er} janvier	2.098	3.683	4.809
Nouvelles	+ 7.910	+ 10.963	+ 13.331
Traitées	- 6.325	- 9.837	- 12.724
En suspens au 31 décembre	= 3.683	= 4.809	= 5.416

MODIFICATION DE TOTAUX

Certains totaux publiés dans les rapports annuels précédents peuvent présenter des différences avec les valeurs publiées ici. Les données publiées par le passé proviennent de recensements manuels alors que le rapport actuel est basé sur les informations issues de REGONDES, la base de données centrale qui reprend toutes les contestations (objections, différends, contestations, etc.).

LA COMMISSION DE DÉDOMMAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE

Rappel

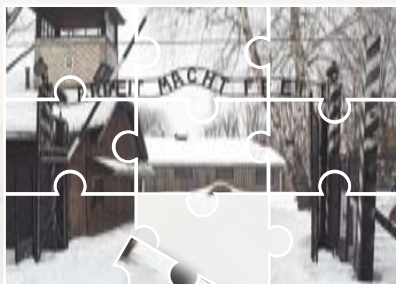
Les dossiers de spoliation finalisés

La nature des dédommagements accordés

Remarque

RAPPEL

Depuis fin 2002, la Documentation patrimoniale collabore avec la Commission de dédommagement de la Communauté juive de Belgique pour le dédommagement des victimes des mesures anti-juives appliquées par la force d'occupation durant la seconde guerre mondiale.



68

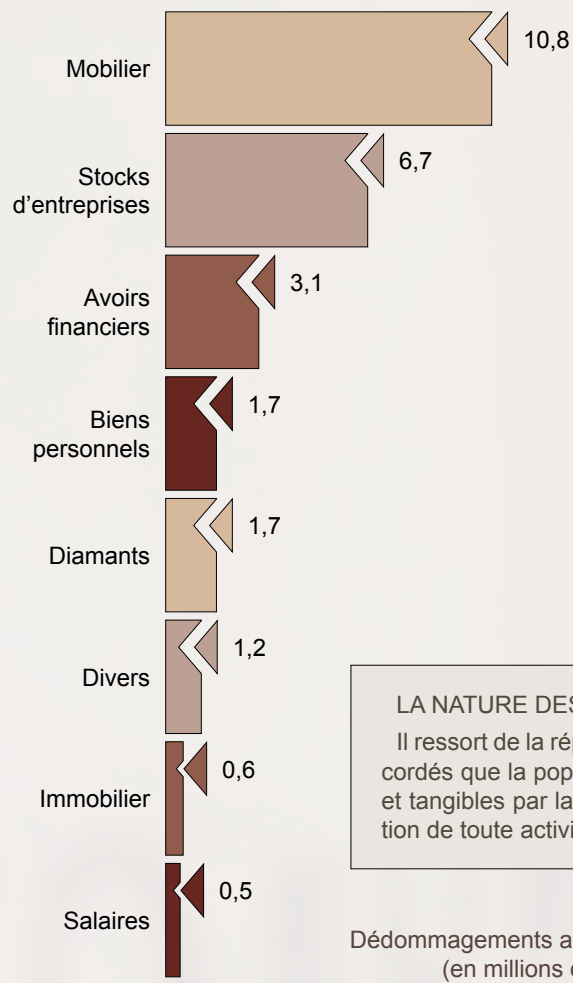
LES DOSSIERS DE SPOLIATION FINALISÉS

La Commission intègre en un seul dossier les différentes demandes portant sur un même patrimoine spolié. Dès lors, un même demandeur peut être associé à plusieurs dossiers ou, à l'inverse, plusieurs ayants droit sont souvent identifiés dans le cadre d'un même dossier de spoliation.

Au total, la Commission a enregistré 5.374 dossiers de spoliation pour 5.640 demandes. Le montant cumulé des dédommagements approuvés par la Commission se chiffrait à 26,3 millions d'euros fin 2006.

Nombre de dossiers de spoliation finalisés

Période	Total	Décisions positives	Décisions négatives
Dernier trimestre 2003	246	187	59
2004	1.148	949	199
2005	1.775	1.595	180
2006	1.527	1.409	118
Total	4.696	4.140	556



LA NATURE DES DÉDOMMAGEMENTS ACCORDÉS

Il ressort de la répartition par nature des dédommagements accordés que la population juive a subi les pertes les plus visibles et tangibles par la spoliation du mobilier ainsi que par l'interdiction de toute activité commerciale.

REMARQUE

Cet article a été rédigé sur base du Rapport annuel de la Commission de dédommagement de la Communauté juive de Belgique.

Répartition des demandes de dédommagement				
Année de naissance du demandeur	B	C	D	Total
1900-1909	79	1	-	80
1910-1919	451	1	2	454
1920-1929	1.637	6	4	1.647
1930-1939	2.069	53	33	2.155
1940-1944	265	112	31	408
TOTAL avec année de naissance (jusque 1944)	4.501	173	70	4.744
Sans date de naissance	272	106	30	408
Postérieurs à 1944	174	220	65	459
Autres	29	-	-	29
TOTAL GÉNÉRAL	4.976	499	165	5.640
	88%	9%	3%	100%

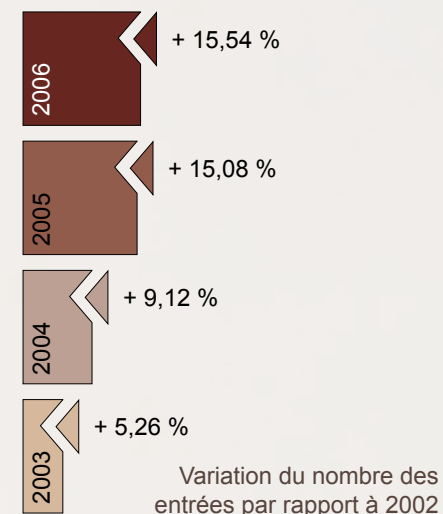
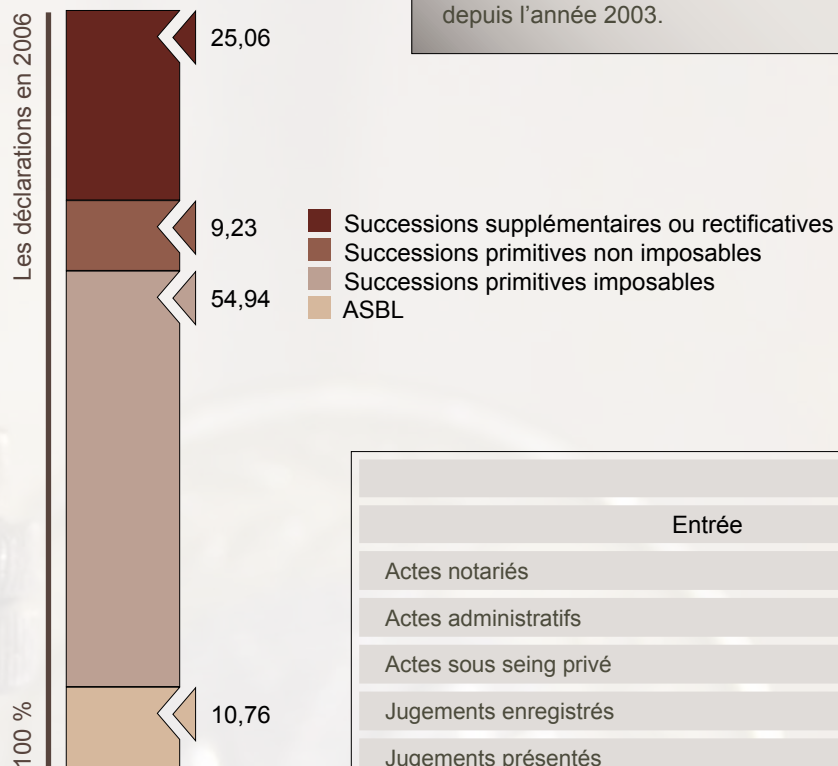
B Nombre de demandeurs dont le dossier a été traité entièrement
C Nombre de demandeurs dont le dossier n'a pas été traité
D Nombre de demandeurs dont le dossier a été traité en partie

ENREGISTREMENT ET SUCCESSIONS

- Les chiffres
- L'enregistrement
- Les successions

LES CHIFFRES

Voici l'évolution du nombre d'actes enregistrés, de jugements, de déclarations et de demandes de restitution depuis l'année 2003.



70

Actes enregistrés, jugements, déclarations et demandes de restitution

Entrée	2003	2004	2005	2006
Actes notariés	758.378	806.629	884.915	898.514
Actes administratifs	11.222	12.258	12.539	11.912
Actes sous seing privé	470.469	486.971	559.190	528.238
Jugements enregistrés	16.545	17.271	16.268	16.057
Jugements présentés	662.192	703.171	736.626	778.332
Actes d'huissiers	594.289	579.929	552.457	536.493
Demandes de restitution	30.529	32.636	29.753	34.639
Déclarations d'ASBL	12.044	12.145	11.988	12.377
Déclarations de successions primitives imposables	61.890	61.614	65.791	63.174
Déclarations de successions primitives non imposables	9.432	12.056	11.849	10.617
Déclarations de successions supplémentaires ou rectificatives	32.405	32.293	26.183	28.818
Total des entrées	2.659.395	2.756.973	2.907.559	2.919.171

L'ENREGISTREMENT

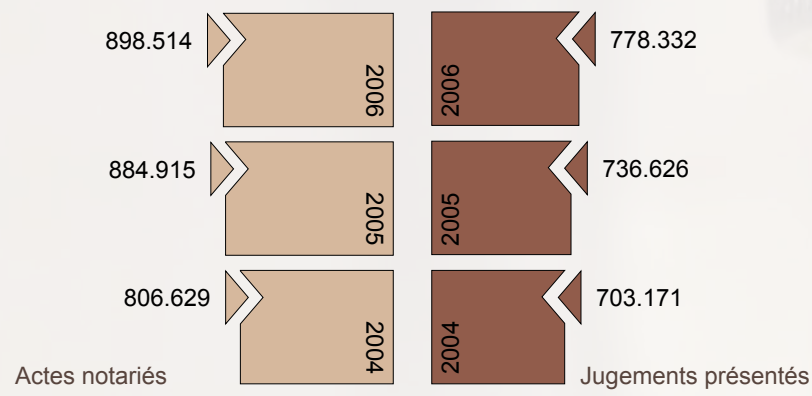
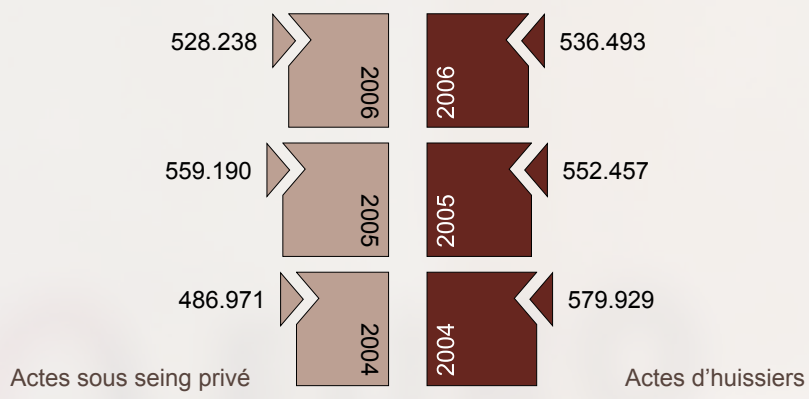
Le nombre d'actes notariés enregistrés en 2006 a peu augmenté: + 1,5 %.

Il faut cependant être attentif au fait que l'enregistrement et la manutention (mise à jour de la documentation patrimoniale) des actes notariés constituent une part essentielle de la masse de travail dans les bureaux d'enregistrement. Or, entre 1990 et 1999, la moyenne annuelle des actes notariés enregistrés a été de 705.543 actes. Pour l'année 2006, cela représente un surcroît d'activité de 27,35 %.

Le nombre d'actes sous seing privé est en légère diminution par rapport à 2005.

Le nombre d'actes administratifs (principalement les actes des comités d'acquisition) et le nombre de jugements enregistrés restent stables. Le nombre de jugements présentés est en constante augmentation.

Le nombre d'actes d'huissiers soumis à la formalité de l'enregistrement est en constante diminution. En 2006, ce nombre représente 28,4 % du total des actes inscrits aux répertoires des huissiers. En 1999, les actes enregistrés représentaient encore 34,3 % de ce total.



LES SUCCESSIONS

Le nombre de déclarations traitées par les bureaux de l'enregistrement est moins sujet aux variations de conjoncture que les actes notariés.

Le nombre de déclarations de succession primitives non imposables (déclarations rendues obligatoires par la présence de biens immeubles dans l'actif de la succession) diminue régulièrement.

Le nombre relatif de déclarations par rapport au nombre de décès augmente. Pendant la période 1990-1999, il y avait une déclaration primitive déposée dans 49,57 % des décès alors qu'entre 2000 et 2006, ce taux est monté à 58,15 %. Par rapport à la dernière décennie du siècle dernier, la moyenne annuelle du nombre de déclarations primitives déposées dans les bureaux d'enregistrement a augmenté de 10,59 % pour la période 2000-2006.

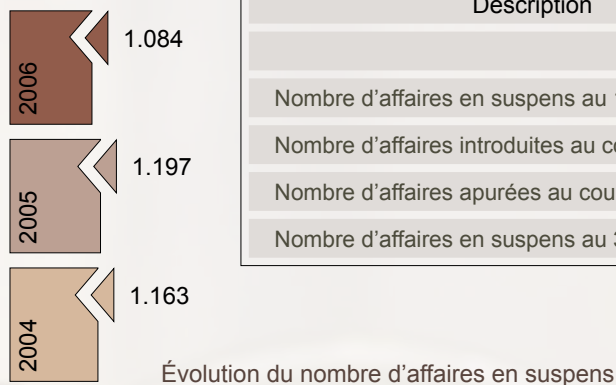
ENREGISTREMENT ET SUCCESSIONS - LITIGES

Introduction

Tableaux

INTRODUCTION

Les chiffres concernent des litiges soumis aux justices de paix, aux tribunaux de première instance, aux cours d'appel et à la Cour de cassation.



Description	Évolution du nombre d'affaires en suspens								
	Civil			Correctionnel			Commerce		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Nombre d'affaires en suspens au 1 ^{er} janvier	873	910	929	5	5	6	255	248	262
Nombre d'affaires introduites au cours de l'année	168	171	170	0	1	0	108	137	72
Nombre d'affaires apurées au cours de l'année	131	152	227	0	0	3	115	123	125
Nombre d'affaires en suspens au 31 décembre	910	929	872	5	6	3	248	262	209

Répartition des affaires en suspens au 31 décembre selon le degré d'instance

Description	2004	2005	2006
Première instance (*)	1.021	1.053	953
Appel	135	138	127
Cassation	7	6	4
Total	1.163	1.197	1.084

(*) Justices de paix comprises

Nombre de contraintes décernées

Secteur	2004	2005	2006
Enregistrement	883	781	890
Succession	295	279	262
Total	1.178	1.060	1.152

Nombre d'affaires pendantes

Juridiction	2005	2006
Cours d'arbitrage	6	5
Conseil d'État	0	0

72



Résultats des jugements (*)				
Jugements	Civil	Correctionnel	Commerce	Total
Favorables à l'Administration				
Première instance	93	0	77	170
Appel	21	0	0	21
Cassation	1	0	0	1
Total	115	0	77	192
Défavorables à l'Administration				
Première instance	27	0	19	46
Appel	9	0	0	9
Cassation	2	0	0	2
Total	38	0	19	57
Total général	153	0	96	249

(*) la somme des rubriques "Jugements favorables..." et "Jugements défavorables..." ne correspond pas nécessairement au nombre des instances apurées au cours de l'année 2006. Certains jugements peuvent en effet être mixtes, il peut y avoir désistement en cours d'instance, etc.

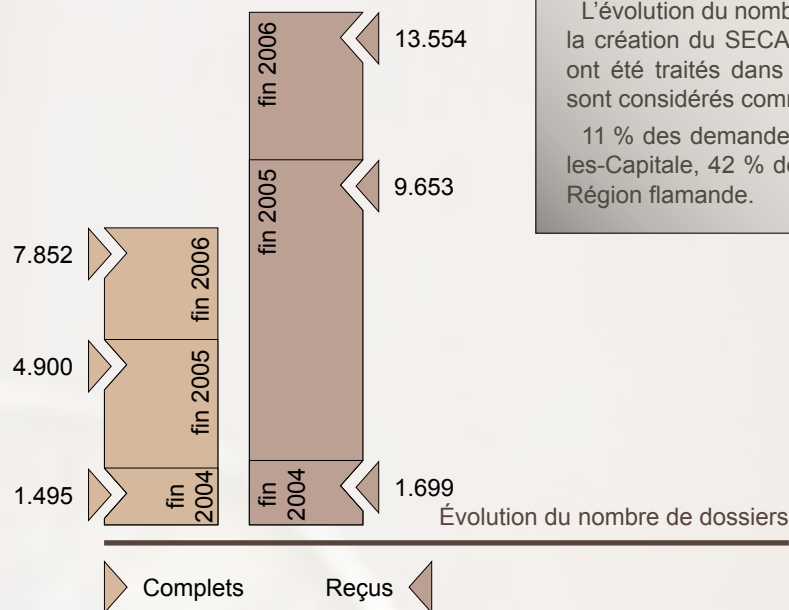
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre - Tribunaux civils		
Description	2005	2006
Nombre d'affaires en suspens au 1 ^{er} janvier	12	16
Nombre d'affaires introduites au cours de l'année	7	2
Nombre d'affaires apurées au cours de l'année	3	2
Nombre d'affaires en suspens au 31 décembre	16	16

Réquérant	Répartition des affaires introduites								
	Civil			Correctionnel			Commerce		
	Première instance	Appel	Cassation	Première instance	Appel	Cassation	Première instance	Appel	Cassation
Documentation patrimoniale	(*)	16	2	(*)	0	0	(*)	0	0
Partie adverse	(*)	26	0	(*)	0	0	(*)	0	0
Total	126	42	2	0	0	0	72	0	0

(*) ces données ne sont pas disponibles pour le premier degré de juridiction

LES CRÉANCES ALIMENTAIRES

- L'évolution et la répartition du nombre de dossiers
- Le délai entre le dépôt du dossier et son traitement automatisé
- Le délai entre l'envoi et le retour du mandat
- Le temps de réaction du débiteur à la notification de la demande d'intervention
- Les montants à recouvrer
- Les avances octroyées



L'ÉVOLUTION ET LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE DOSSIERS

L'évolution du nombre de dossiers est régulière. Depuis la création du SECAL, le 1^{er} juin 2004, 13.554 dossiers ont été traités dans le système automatisé dont 7.852 sont considérés comme complets.

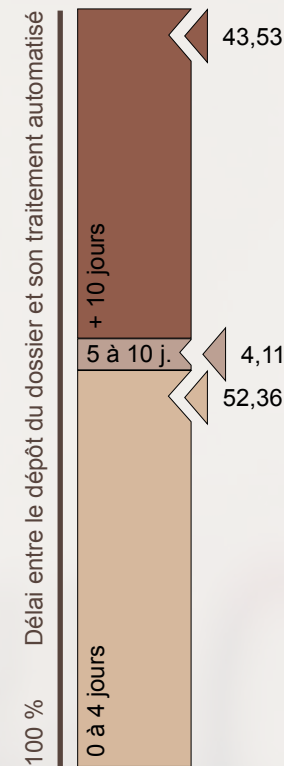
11 % des demandes émanent de la Région de Bruxelles-Capitale, 42 % de la Région wallonne et 47 % de la Région flamande.

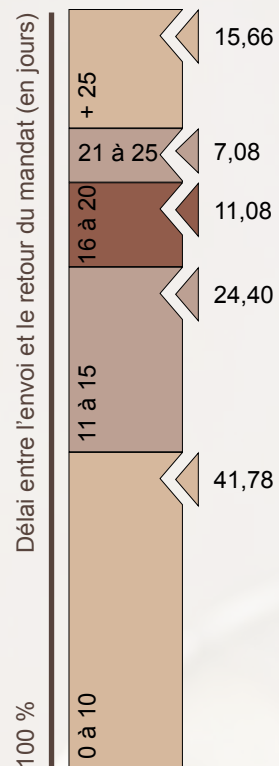
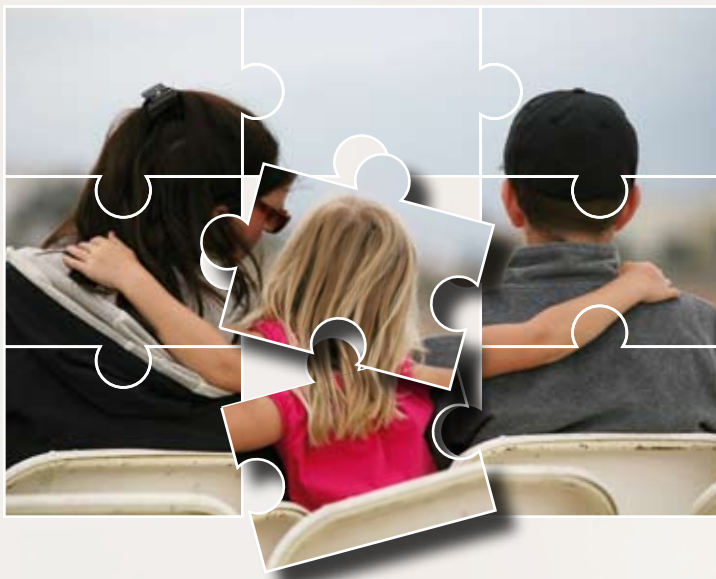
74

LE DÉLAI ENTRE LE DÉPÔT DU DOSSIER ET SON TRAITEMENT AUTOMATISÉ

Le délai entre le dépôt des dossiers et leur encodage dans l'application informatisée TPALIM est influencé par le fait que certains dossiers ne sont pas complets.

56,47 % des dossiers sont encodés dans les dix jours. 43,53 % des dossiers sont encodés dans un délai supérieur à dix jours; il s'agit principalement des dossiers pour lesquels les créanciers d'aliments ont éprouvé des difficultés pour obtenir leur titre exécutoire ou ne disposent pas des données suffisantes pour établir le tableau des arriérés.





LE DÉLAI ENTRE L'ENVOI ET LE RETOUR DU MANDAT

Après l'introduction des données du dossier, le programme TPALIM génère une proposition de mandat qui contient toutes les informations relatives au recouvrement de la pension alimentaire et aux arriérés de celle-ci. Cette proposition est communiquée au demandeur qui est invité à vérifier l'exactitude des données encodées.

Le temps écoulé entre l'envoi et le retour du mandat au bureau a une influence sur la durée totale du dossier: c'est seulement à partir du moment où le bureau reçoit le mandat signé en retour que le délai de décision de trente jours commence à courir.

8,85 % des mandats ont nécessité des corrections.

LE TEMPS DE RÉACTION DU DÉBITEUR À LA NOTIFICATION DE LA DEMANDE D'INTERVENTION

Le débiteur d'aliments dispose d'un délai de quinze jours pour démontrer qu'il a payé totalement ou partiellement les sommes dues ou que le titre exécutoire n'est plus d'actualité. Les réactions tardives sont cependant prises en considération, la loi ne prévoyant pas de sanction en cas de non-respect dudit délai.

Le nombre de débiteurs qui réagissent est négligeable: neuf débiteurs sur dix ne répondent pas à la notification.

75

LES CRÉANCES ALIMENTAIRES (suite)

LES MONTANTS À RECOUVRER

En 2006, le total des montants à recouvrer s'est élevé à 91.774.682,95 euros en ce compris les arriérés, les pensions alimentaires mensuelles, les frais de fonctionnement, les intérêts et les frais exceptionnels. Les avances accordées par le SECAL sont également comprises dans ce montant à titre d'arriérés et de pensions alimentaires mensuelles.

À ce montant, il faut ajouter 18.533.027,12 euros d'avances CPAS pour des anciens dossiers qui ne sont pas repris dans les avances SECAL.

Au total, le Service des créances alimentaires a perçu 5.087.073,13 euros et a restitué 1.164.062,04 euros aux demandeurs. Ses frais de fonctionnement se sont élevés à 331.481,31 euros.

LES AVANCES OCTROYÉES

En 2006, le SECAL a octroyé des avances pour un montant de 14.216.277,57 euros.

76

Les créances alimentaires (en euros)

Montants à recouvrer

Arriérés	77.204.859,42
Pensions alimentaires mensuelles	+ 1.716.509,25
Frais exceptionnels (*)	+ 12.419,34
Contribution dans les frais de fonctionnement	+ 7.914.750,93
Intérêts	+ 4.926.144,01
Total à recouvrer	91.774.682,95
Avances CPAS	+ 18.533.027,12
Total	110.307.710,07

Paiements reçus

Perçus et attribués	4.148.964,25
Paiements erronés	+ 50.979,46
Attribués mais non payés	+ 211.663,46
Parking	+ 675.465,96
Total	5.087.073,13

Paiements sortants (non compris les avances)

Arriérés et pensions alimentaires en cours	1.020.106,70
Intérêts	+ 143.949,28
Frais exceptionnels (*)	+ 6,06
Frais de fonctionnement SECAL	+ 331.481,31
Sommes reçues indûment	+ 136.587,22
Total	1.632.130,57

(*) outre la pension alimentaire, le débiteur d'aliments peut être tenu au paiement de frais autres que ceux se rapportant à des frais courants comme par exemple, certains frais scolaires, parascolaires, médicaux, paramédicaux, d'études et de voyage.

NOS AUTRES STATISTIQUES

LES ENQUÊTES EN BANQUE

Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'enquêtes en banque autorisées par l'Administrateur général en 2006 est de 326; il était de 300 en 2005, de 302 en 2004 et de 289 en 2003.

L'exécution de ces enquêtes, le traitement de l'information fournie par les banques et le recouvrement des droits de succession complémentaires nécessitent beaucoup de temps, si bien que les résultats ne sont connus, au mieux, que deux ans après la délivrance des autorisations. Les données disponibles en 2006 et relatives à des enquêtes effectuées en 2004 ou antérieurement font apparaître 13.687.202 euros d'omissions financières dans les déclarations de succession. Ces omissions ont engendré 3.905.445 euros de droits de succession complémentaires.



Les enquêtes en banque

L'archivage numérisé des comptes mobiles papier

Les successions en déshérence

Les extraits et les renseignements cadastraux

L'évolution des prix des maisons

La taxe sur les opérations de bourse (TOB) et la taxe sur les livraisons de titres au porteur (TLT)

Les missions des Comités d'acquisition d'immeubles

Les amendes de condamnation en matières diverses

L'ARCHIVAGE NUMÉRISÉ DES COMPTES MOBILES PAPIER

Le scannage des comptes mobiles papier de l'enregistrement est entré dans sa phase de production en février 2006.

En voici la situation statistique fin 2006.

- nombre de bureaux terminés: 108 sur 205;
- nombre de registres terminés: 44.515 répartis comme suit:
 - 17.342 registres actifs;
 - 27.173 registres apurés;
- nombre de comptes mobiles numérisés: 10.639.638 répartis comme suit:
 - 3.952.376 actifs;
 - 6.687.262 apurés;
- nombres de corrections effectuées par les services de manutention à Bruxelles: environ 100.000 corrections.

La date prévue pour la fin du scannage est le 31 mai 2007.

NOS AUTRES STATISTIQUES (suite)

LES SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Le tableau retrace l'évolution des successions en déshérence pendant les trois dernières années.

Le nombre de successions dont l'envoi en possession a été obtenu a été influencé négativement par le fait que, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les juges négligent d'envoyer l'État en possession. Cette problématique a été soumise au parquet général. Fin 2006, une décision était attendue dans une centaine de successions.



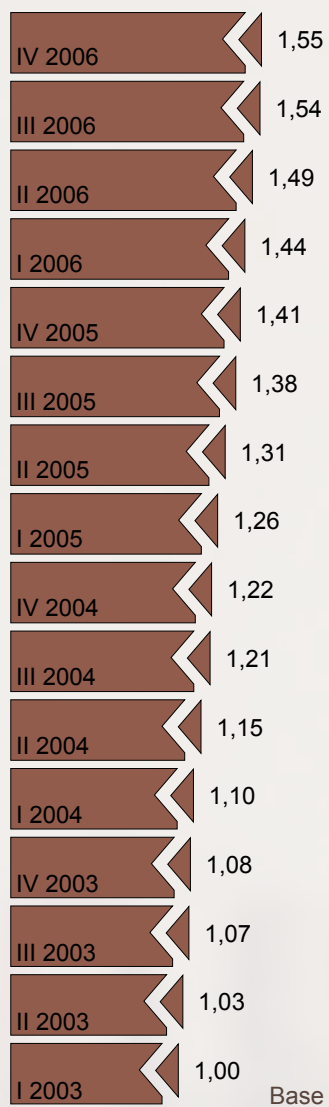
78

Rubrique	Les successions en déshérence		
	Année de l'ouverture de la succession		
	2004	2005	2006
Nombre de successions revendiquées et conservées	77	92	90
Nombre de successions revendiquées qui ont dû être restituées à des héritiers qui se sont fait connaître par la suite	1	1	5
Actif net des successions (en euros) (*)	4.768.041	6.521.612	5.620.121
Droits de succession payés aux Régions (en euros) (**)	2.077.006	4.270.426	3.557.480

(*) ces montants peuvent fluctuer s'il y a découverte d'actif ou passif complémentaires après le dépôt de déclaration de succession.
(**) en cas de découverte d'un actif, une déclaration complémentaire est déposée et des droits complémentaires sont perçus et transférés aux Régions; les statistiques relatives à ces droits ne sont pas disponibles.

LES EXTRAITS ET LES RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX

En 2006, la consultation en ligne de la banque de données du sommier cadastral par la Fédération Royale du Notariat Belge a encore augmenté; cette augmentation est toutefois moins importante qu'au cours des années précédentes. Par contre, le nombre d'extraits cadastraux délivrés par les canaux traditionnels a diminué.



Évolution des prix des maisons
Base de référence: 1^{er} trimestre 2003

Les extraits et les renseignements cadastraux			
Information	2004	2005	2006
Nombre d'informations délivrées			
Extraits délivrés	1.096.120	1.149.439	1.064.645
Consultations en ligne	144.738	268.100	285.047
Recettes pour des informations délivrées (en euros)			
Extraits délivrés	10.667.209	11.261.908	10.534.798
Consultations en ligne	455.925	769.614	880.179
Total	11.123.134	12.031.522	11.414.977

L'ÉVOLUTION DES PRIX DES MAISONS

Les indices ne correspondent pas exactement à ceux publiés l'année précédente. En effet, des données sont parfois introduites dans la base de données LOCO avec un retard variant d'un bureau de l'enregistrement à l'autre. Bien que depuis juin 2006 une grande partie des ventes soit enregistrée et traitée plus rapidement, il reste un retard à rattraper. Enfin, la manutention des ventes complexes exige davantage de temps.

NOS AUTRES STATISTIQUES (suite)

LA TAXE SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE (TOB) ET LA TAXE SUR LES LIVRAISONS DE TITRES AU PORTEUR (TLT)

Les modalités pratiques de la restitution de ces taxes ont été organisées par l'arrêté royal du 17 janvier 2005. Le bilan des remboursements s'établit comme suit :

436.836 demandes ont été acceptées. Certaines ont été regroupées sous un seul numéro de dossier lorsqu'elles concernaient une même personne; d'autres, injustifiées ou introduites hors délai ont été renvoyées aux demandeurs avec mention de la raison du rejet.

Ces demandes portent sur une somme totale de 124.500.233,64 euros (101.361.210,35 euros en TOB et 23.139.023,29 euros en TLT). Toutefois, de ce montant, 3.781.164,97 euros n'ont pas encore pu être remboursés (numéro de compte clôturé ou manquant ou preuve du paiement de la taxe faisant défaut). Ces dossiers font l'objet des recherches nécessaires pour pouvoir attribuer les paiements; par ailleurs, un contrôle d'environ 10.000 demandes est toujours en cours pour éviter des doubles remboursements.

Toutes les opérations devraient être clôturées courant 2007.

LES MISSIONS DES COMITÉS D'ACQUISITION D'IMMEUBLES

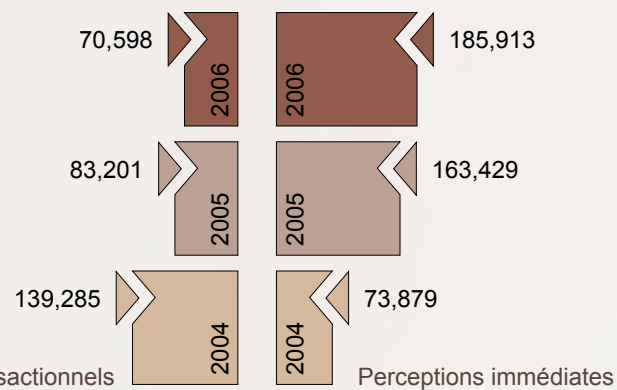
Le tableau regroupe les statistiques relatives à l'activité des comités d'acquisition d'immeubles de ces trois dernières années.

Les comités d'acquisition d'immeubles ont poursuivi la réalisation d'un certain nombre de grands projets initiés antérieurement et en ont réalisés d'autres. Ils sont énumérés aux pages 29 et 32.

80

Les missions des comités d'acquisition d'immeubles

Nature des missions	2004	2005	2006
Actes	11.119	11.145	10.928
Aliénations	1.690	1.695	1.834
Total des prix de vente (*)	314	282	273
Emprises acquises à l'amiable	6.390	6.403	6.397
Total des prix et indemnités (indemnités locatives incluses) (*)	167	171	261
Nouvelles procédures d'expropriation	106	106	118
Emprises expropriées judiciairement	255	220	221
Procédures en expropriation pendantes au 31 déc.	1.042	956	884
(*) en millions d'euros			



LES AMENDES DE CONDAMNATION EN MATIÈRES DIVERSES

Les glissements des versements transactionnels vers les perceptions immédiates s'expliquent par le fait qu'en application de la loi du 7 février 2003 et des arrêtés royaux pris en exécution de cette loi, un nombre plus important d'infractions a donné lieu à une perception immédiate plutôt qu'à un versement transactionnel.

Évolution du produit brut des amendes de condamnation en matières diverses (en euros)			
Amende	2004	2005	2006(*)
Perceptions immédiates	73.879.748,18	163.428.670,22	185.912.631,16
Versements transactionnels	139.284.796,35	83.200.772,02	70.598.304,41
Amendes de condamnations			
Tribunaux de police	39.483.143,13	39.893.995,31	42.188.159,71
Autres juridictions	13.197.327,34	12.994.418,78	13.670.652,06
Total	52.680.470,47	52.888.414,09	55.858.811,77
Total	265.845.015,00	299.517.856,33	312.369.747,34

(*) montants au 31 décembre 2006